

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS

Sous les décombres : la démolition de maisons et la destruction de terres et de biens

Index AI : MDE 15/050/2004

ÉFAI

Embargo : mardi 18 mai 2004 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La destruction injustifiée par Israël de milliers d'habitations et de vastes étendues de terres cultivées appartenant à des Palestiniens et des Arabes israéliens a atteint un niveau sans précédent et doit cesser immédiatement, a déclaré aujourd'hui Amnesty International. Au cours des trois ans et demi passés, les forces armées israéliennes ont détruit plus de 3 000 foyers, privant des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants de toit ou de moyens de subsistance.

Dans un rapport rendu public ce jour et intitulé *Israël et Territoires occupés. Sous les décombres : la démolition de maisons et la destruction de terres et de biens*, Amnesty International a déclaré : « *Les raisons invoquées par Israël pour justifier la destruction sont excessivement larges et fondées sur des politiques et pratiques discriminatoires* ».

« *Les autorités ont justifié de diverses manières leur refus de nous délivrer un permis de construire. Chaque fois que nous parvenions à remettre en cause ou à réfuter la raison invoquée pour le refus, notre demande était rejetée pour d'autres motifs. Cela nous a coûté des milliers de dollars. Nous avons fini par comprendre que c'était sans espoir et avons bâti notre demeure sans permis.* »

La maison de Salim et Arabia Shawamreh, située dans le village d'Anata, a été démolie quatre fois et est à nouveau menacée.

Selon les Nations unies, plus de 2 000 maisons et 10 p. cent des terres cultivables ont été détruites à Gaza au cours des trois dernières années. En Cisjordanie, presque 90 p. cent du mur/barrière d'Israël est édifié en territoire occupé et au moins 600 habitations ont été rasées.

Dans les Territoires occupés, les démolitions sont souvent menées à titre de châtement collectif pour les attaques palestiniennes ou pour faciliter l'extension des colonies de peuplement israéliennes

illégalles. Ces deux pratiques contreviennent au droit international et certains de ces actes sont des crimes de guerre.

Des politiques d'urbanisme et de construction discriminatoires rendent l'obtention de permis de construire quasiment impossible pour les Arabes israéliens et les Palestiniens.

En Israël, la démolition de maisons pour défaut de permis de construire est un phénomène courant dans le secteur arabe, tandis que la démolition d'habitations illégales dans le secteur juif est quasiment inconnue.

Les expulsions et les démolitions de maisons ne font généralement pas l'objet d'une notification préalable, et les familles ne disposent que de peu de temps, voire pas du tout, pour quitter leur foyer et récupérer leurs affaires.

La plupart des cas de démolition d'habitations et de destruction de terres ne sont pas soumis à un contrôle légal et ne sont pas susceptibles de recours.

Amnesty International demande à Israël de cesser toute destruction illégale d'habitations et de terres, notamment pour agrandir des implantations israéliennes et/ou pour construire le mur/barrière dans les Territoires occupés.

Amnesty International demande à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures pour empêcher les attaques de groupes armés palestiniens contre des civils israéliens.

De plus, Amnesty International demande instamment aux autres États, en particulier les États-Unis, de mettre un terme à la vente ou au transfert d'armes et de matériel qui servent à détruire illégalement des maisons et à commettre d'autres atteintes aux droits humains. ●

Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site de l'organisation la version abrégée du document intitulée [Israël et Territoires occupés. Sous les décombres : la démolition de maisons et la destruction de terres et de biens](#) (index AI : MDE 15/040/2004).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>